

Vers une nouvelle démarche d'aménagement du territoire : le cheminement d'un praticien

Robert Lussier

Volume 41, Number 114, 1997

Les territoires dans l'oeil de la postmodernité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022671ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022671ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lussier, R. (1997). Vers une nouvelle démarche d'aménagement du territoire : le cheminement d'un praticien. *Cahiers de géographie du Québec*, 41(114), 323–333. <https://doi.org/10.7202/022671ar>

Article abstract

This text describes the change in land management procedures carried out by a practitioner while working in resort development in a forest milieu. Noting the public opposition to the projects in which he has participated, the author emphasises the necessity of revising the usual approach of planning. He proposes a new look at the notion of territory, defined as the relation to space established by an actor (individual or social group) through concrete or abstract actions. He demonstrates the limits of the traditional procedure which takes a narrow view of the milieu. This type of procedure focuses notably upon the territory of the actors interested in development and neglects lands belonging to others. The proposed approach is different in that it takes into consideration the territories of the numerous actors affected by a project. This new approach is based upon a survey and involves the participation of all actors, from the very beginning, in various phases of the planning process. The author ends with the theme of postmodernity and states that the approach outlined aims at a postmodern form of planning.

Vers une nouvelle démarche d'aménagement du territoire; le cheminement d'un praticien

Robert Lussier
GDG Conseil inc.
Québec

Résumé

Ce texte décrit le changement de démarche d'aménagement du territoire réalisé par un praticien à travers des expériences de travail concernant particulièrement le développement de la villégiature en milieu forestier. Constatant l'opposition publique face à des projets auxquels il a participé, l'auteur souligne la nécessité de revoir l'approche d'aménagement habituellement adoptée. Il propose un retour sur la notion de territoire lequel est défini comme le rapport à l'espace qu'établit un acteur (individu ou groupe social) par des actions concrètes ou abstraites. Il montre les limites d'une démarche traditionnelle qui pose un regard étroit sur le milieu. L'approche proposée se distingue de la précédente en ce qu'elle prend en considération les territoires des multiples acteurs touchés par un projet. Cette nouvelle approche repose sur une enquête et implique la participation des acteurs concernés à différentes phases du processus de planification et ce, dès ses premières étapes. L'auteur termine en soulignant que l'approche esquissée tend vers une démarche de type postmoderne de l'aménagement.

Mots-clés: aménagement, consultant, consultation, espace, participation, postmodernité, postmodernisme, pratique, territoire, villégiature.

Abstract

Towards a New Approach to Land Management: the Progress of a Practitioner

This text describes the change in land management procedures carried out by a practitioner while working in resort development in a forest milieu. Noting the public opposition to the projects in which he has participated, the author emphasises the necessity of revising the usual approach of planning. He proposes a new look at the notion of territory, defined as the relation to space established by an actor (individual or social group) through concrete or abstract actions. He demonstrates the limits of the traditional procedure which takes a narrow view of the milieu. This type of procedure focuses notably upon the territory of the actors interested in development and neglects lands belonging to others. The proposed approach is different in that it takes into consideration the territories of the numerous actors affected by a project. This new approach is based upon a survey and involves the participation of all actors, from the very beginning, in various phases of the planning process. The author ends with the theme of postmodernity and states that the approach outlined aims at a postmodern form of planning.

Key Words: management, consultant, consultation, space, participation, postmodernity, post-modernism, practice, territory, cottage development, planning.

Le présent texte témoigne de mon cheminement à titre de consultant dans le domaine de l'aménagement, en rendant notamment compte des changements apportés à ma pratique, marqués par le passage d'une approche dite traditionnelle vers une nouvelle démarche d'aménagement ouverte à la participation des acteurs locaux. De tels changements découlent d'une analyse critique de différents projets auxquels j'ai participé, en approfondissant les raisons de succès et d'échec, ainsi que d'un questionnement personnel concernant le territoire et les forces qui le façonnent. Ce questionnement, souvent mené parallèlement à mon travail de consultant, s'est aussi appuyé sur des revues de la littérature, en particulier en ce qui avait trait aux débats touchant la notion de territoire.

L'APPROCHE TRADITIONNELLE D'AMÉNAGEMENT

Bien que l'ensemble de mes expériences ait contribué à modifier les approches et les interventions auxquelles j'ai recours dans mon travail, c'est plus particulièrement dans des études touchant, directement ou indirectement, la villégiature sur les terres du domaine public, que la remise en question des approches traditionnelles en aménagement s'est le plus fait sentir. Ces études portaient sur des projets de développement de la villégiature dans des milieux d'accueil, particulièrement forestiers, qui pouvaient offrir une certaine résistance ou, à tout le moins, présenter des difficultés d'intégration.

Certes, au Québec, s'affirme de plus en plus une nette volonté d'utilisation polyvalente ou multiple de la forêt. Mais les diverses utilisations du milieu forestier ne sont pas toujours complémentaires, et les modalités de leur cohabitation restent à établir. Jusqu'à tout récemment, la planification des projets de villégiature était sectorielle. L'aménagement forestier, touristique ou le développement de la villégiature procédait donc de démarches séparées. La plupart des projets dans lesquels j'ai été engagé ne prenaient que peu, voire aucunement, en considération les utilisations multiples du milieu. On visait à implanter la villégiature strictement en fonction des exigences techniques et financières propres à ce type de développement. De plus, les préoccupations, les attentes, les manières de voir et de faire des différents utilisateurs des milieux touchés étaient à toutes fins pratiques ignorées, à moins qu'une consultation publique ne soit prévue. De fait, les consultations publiques ont profondément transformé la pratique aménagiste. On entend ici par consultation publique tout ce qui réfère aux multiples mécanismes et aux pratiques permettant d'associer le public aux processus de décision concernant l'aménagement d'un espace (Gariépy et Hamel, 1988). Elle recouvre différents modes de participation du public au processus de planification; participation dont la nature varie selon l'approche adoptée (Thornley, 1997).

Dans les projets auxquels j'ai collaboré, la consultation est survenue seulement à la dernière étape du processus de planification, faisant en sorte que les promoteurs présentaient des projets pratiquement achevés. La consultation ne servait qu'à recueillir des commentaires et des opinions qui, à toutes fins pratiques, avaient peu d'incidence sur le produit final. Ces projets ont rencontré, à un moment ou à un autre, l'opposition de gens du milieu, sous différentes formes, qu'elle soit venue de résidants, commerçants et villégiateurs, tous porteurs de points de vue, parfois convergents, souvent divergents. La consultation a permis d'éclairer les réticences

du milieu. Pour les uns, les promoteurs visaient un développement excessif en ignorant l'utilisation et l'état actuels des milieux concernés, alors que pour les autres, les développements menaçaient la qualité de vie et celle de l'environnement. En fin de compte, tous contestaient les projets tels que présentés. Mais les consultations ne permettaient pas une réelle prise en compte des multiples manières de voir et d'agir en regard de l'espace. Une tel exercice conduisait inévitablement à une impasse, bloquant les projets pour des semaines, des mois, parfois même des années.

C'est justement à ce point que se trouvait un projet auquel j'ai été récemment amené à collaborer. Celui-ci m'a donné l'occasion d'appliquer une démarche nouvelle qui intégrait les préoccupations, les attentes, les manières de voir et de faire des utilisateurs du milieu et cela dès le début du processus d'étude. Il importe toutefois de souligner que ce projet s'inscrivait dans un contexte particulier, soit celui de la mise en place du programme québécois *Forêt habitée*. Il était l'un des 14 projets témoins retenus en 1996 par le ministère des Ressources naturelles pour expérimenter le concept de forêt habitée, dans le but fondamental de soutenir la revitalisation des collectivités locales, en mettant à profit les multiples usages possibles de la forêt. La démarche faisait appel aux acteurs locaux. Le projet était donc conduit par une corporation locale sans but lucratif, dont l'objectif était de favoriser la concertation entre tous les intervenants du milieu et d'assurer ainsi un développement intégré et durable.

Pour cette corporation, la villégiature constituait un volet essentiel de la mise en valeur du potentiel multiressource du site visé. Aussi, a-t-elle suivi une approche traditionnelle en préparant un plan de développement pour un centre de villégiature. Une fois terminé, ce plan a été présenté au public au cours de plusieurs séances de consultation. Il a alors dû faire face à une opposition si forte qu'il s'est retrouvé dans un cul-de-sac. La démarche a dû être revue et de nouvelles avenues de développement pour la villégiature ont été proposées.

Au terme de cette expérience, force a été de constater que l'approche traditionnelle d'aménagement ne paraissait plus suffisante pour résoudre les situations conflictuelles qui pouvaient survenir entre, d'une part, les usagers et les gens concernés par le milieu touché, et d'autre part, les promoteurs de nouveaux développements. Elle ne permettait pas de prendre suffisamment en considération les acteurs intéressés directement par le projet. Un tel constat nécessite un retour à la notion de territoire, avant de décrire, pour bien les distinguer, la démarche d'aménagement habituelle, puis la nouvelle, et d'explicitier l'importance du changement d'approche réalisé dans ma pratique.

UN RETOUR NÉCESSAIRE SUR LA NOTION DE TERRITOIRE

Une telle exploration de la notion de territoire m'a conduit aux travaux d'auteurs comme Raffestin (1982), Cunha (1988), Gumuchian (1991) et Marié (1882a et b), pour comprendre le tissu de relations, complexe et changeant, unissant un individu ou un groupe social à un espace habité et approprié. En deux mots, ces travaux définissent le territoire comme la relation entre l'individu ou le groupe et l'espace. Cette définition du territoire exige d'identifier l'espace sur lequel se déroule une telle relation. Plusieurs approches sont possibles. Car l'espace peut être envisagé

comme une étendue terrestre sur laquelle agissent les individus et les groupes sociaux. Gumuchian (1991) qualifie ce type d'espace d'étendue-support. Il est, d'abord, un lieu (au sens d'endroit déterminé), ou un ensemble de lieux, mis en réseaux par la société. Il présente ensuite des attributs qui comprennent des éléments associés aux composantes physique, biologique et bâtie du milieu. Il s'offre comme une étendue terrestre aux caractéristiques repérables sur le sol. Partant, le territoire peut être exprimé schématiquement selon les propositions de Cunha (1988) et de Raffestin (1980 et 1982): $T = A r E$, où T désigne le territoire; A les acteurs (individus ou groupes sociaux); E l'espace en tant qu'objet; r les relations qui s'établissent à travers des actions. Autrement dit, l'espace devient territoire s'il est un lieu d'actions. Il n'a donc d'existence que dans la mesure où des actions y surviennent et y subsistent. De plus, comme le signale Raffestin, à la suite de Chesnais et de Barel, le territoire est un espace finalisé: «S'il n'y a pas finalisation et actions, le territoire redevient de l'espace» (1982: 169). Le territoire apparaît ainsi comme un processus sans fin, se formant et se déformant sous la mouvance des interrelations entre les acteurs et l'espace. Il est un construit sans cesse renouvelé.

Ainsi défini, le territoire présente une large part de difficultés de repérage et d'analyse. En effet, il n'est pas donné à voir directement comme une entité physique ou un objet concret. Il est une construction sociale, dont l'analyse commande, à fortiori, une discussion approfondie sur ses formes et ses limites. Une telle analyse doit porter sur le repérage des éléments lui donnant forme. Comme le territoire se situe à l'interface des acteurs et de l'espace, au carrefour de ce travail de construction sociale (concrètement et abstraitement), il ne peut plus être appréhendé exclusivement à partir des éléments directement observables de l'espace, comme on le fait le plus souvent. Il est à rechercher chez les acteurs qui agissent (concrètement et en pensée) sur cet espace.

Par ailleurs, on peut poser que de tels rapports à l'espace sont différenciés. Une société produit, selon Brunet, différents territoires à des fins spécifiques. Elle «a en général plusieurs territoires, voire une multitude: pour habiter, pour travailler, pour se récréer et même pour rêver» (Brunet, 1990: 23). On ne parle plus ici «du territoire» d'une société, mais des territoires définis selon la pluralité des activités qui s'y déroulent. Ces territoires peuvent se superposer sur un même lieu ou apparaître à des endroits distincts selon les phénomènes et les contextes sociaux appréhendés. Selon ce point de vue, l'aménagement d'un site concerne un espace qui peut se composer de plusieurs territoires, dans la mesure où différents individus ou groupes sociaux y posent des actions.

LES LIMITES DE L'APPROCHE TRADITIONNELLE

L'approche traditionnelle constituait, au premier temps de ma pratique, la manière de faire la plus courante en consultation privée. Elle suivait des «règles de l'art» adoptées par des institutions et des organismes responsables de dossiers d'aménagement et imposées le plus souvent comme seules admissibles. Une telle approche était présentée comme solidement ancrées à la réalité du terrain. S'opposant, presque farouchement, à toute tentative d'appuyer la démarche sur la théorie, sa manière de faire se voulait éprouvée par l'usage. Elle faisait en sorte

que le terme «pratique» y prenait son sens le plus usuel, l'aménagement y étant compris comme «l'activité concrète visant une modification matérielle de l'environnement» (Gravitz, 1991: 310). Cette approche peut être associée à une conception physico-spatiale de l'aménagement du territoire. En effet, elle consiste «à déterminer, à coordonner et à disposer harmonieusement les bâtiments et les utilisations du sol, afin de satisfaire les besoins de la population en matière d'habitat et d'équipements de toutes sortes» (Guay, 1987).

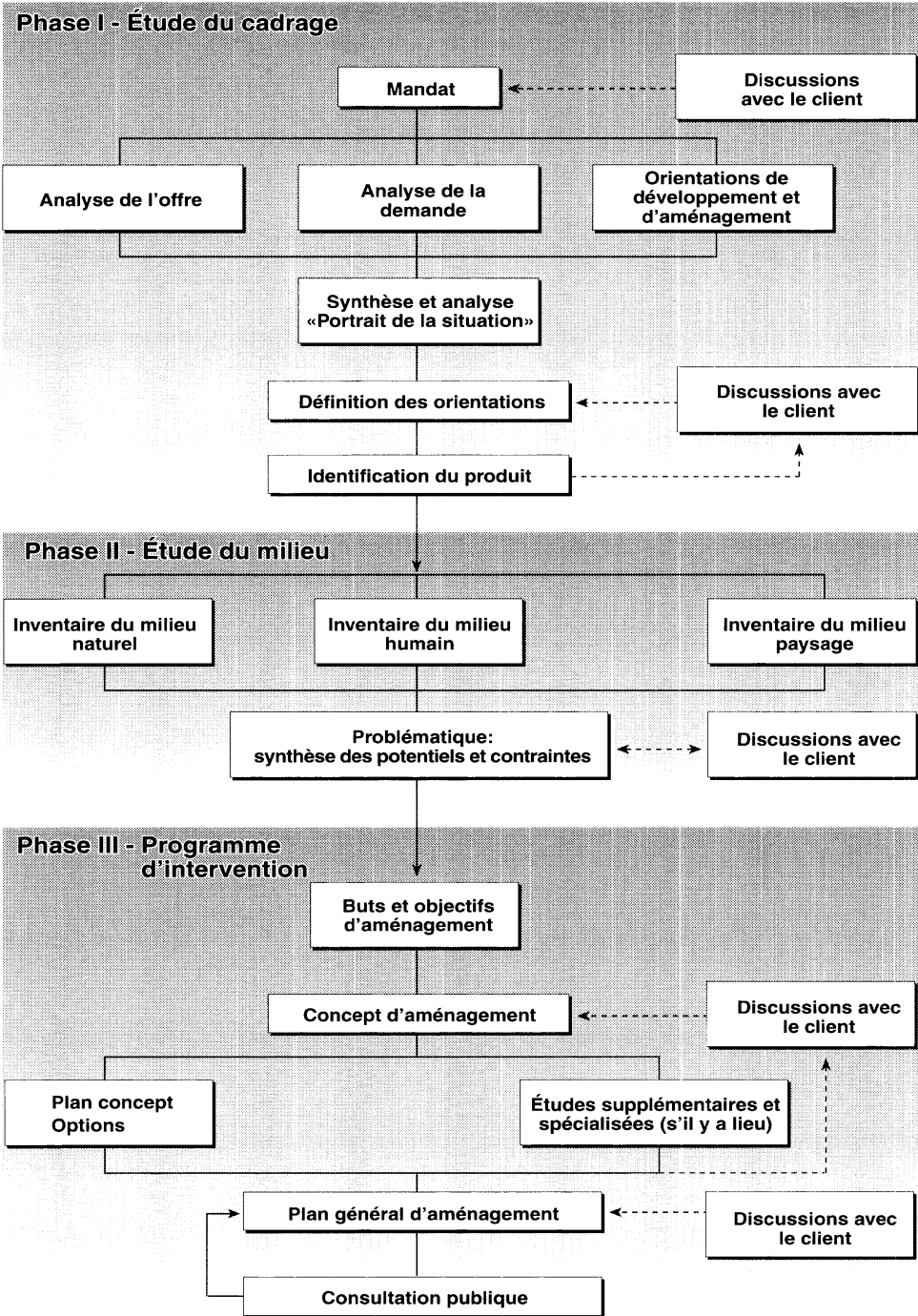
En ce qui concerne la villégiature, l'habitat serait organisé en fonction de «besoins» en matière de loisir. Dès que le site est déterminé, une démarche s'engage en suivant trois phases principales (figure 1). La première phase consiste à définir les «besoins» à combler et de là, les produits permettant d'y répondre. Dans un projet de villégiature, ce produit est composé de formes d'hébergement, d'équipements complémentaires et d'activités connexes. Les analyses du marché établissent la demande qu'elles confrontent à l'offre, en tenant compte des objectifs de développement poursuivis et du contexte juridico-administratif dans lequel s'inscrit le projet.

La seconde phase est celle de l'évaluation des potentiels et des contraintes du milieu et ce, en regard du produit identifié. Cette évaluation concerne l'espace qui fait l'objet de l'intervention. L'espace est décrit et qualifié en fonction de critères biophysiques comme la topographie, la nature du sol, le drainage, la qualité du plan d'eau ou la présence d'habitats fauniques. On retient également des caractéristiques du milieu bâti, des équipements et des infrastructures, de façon à établir la compatibilité entre les usages en place et ceux projetés. Le milieu d'accueil est une matière première à transformer en un produit fini, tel un développement, un équipement ou une infrastructure potentiels. Mais une telle mise en valeur procède, le plus souvent, selon des fins spécifiques, plus rarement d'une manière globale.

Tout l'exercice concourt à élaborer un programme d'intervention. C'est à cette étape que l'aménagiste intervient pour proposer des formes d'organisation de l'espace qui répondent aux attentes de son client (entreprise privée, organisme public, organisme sans but lucratif ou autre). L'aménagiste définit, de concert avec ce client, un ensemble d'actions à venir visant à inscrire des rapports spécifiques à l'espace concerné par le projet et ainsi mener à la production d'un nouveau territoire. Guidées par les politiques prévues à cet effet ainsi que par les exigences du marché, de telles actions consistent à circonscrire des zones aménageables, à définir des affectations du sol et à localiser des équipements et des infrastructures. La seule balise de l'intervention est donc le respect du cadre législatif et, bien sûr, des critères de rentabilité financière.

En organisant l'espace pour répondre aux aspirations de son client, l'aménagiste participe à la mise en place d'un territoire. L'espace n'est considéré, suivant l'approche traditionnelle d'aménagement, qu'en fonction de ce territoire en devenir. On ne prend que peu ou pas en compte le fait qu'il est aussi une composante des territoires réels, produits par des individus ou des groupes sociaux. Le regard posé sur cet espace par l'aménagiste se voulait celui d'un professionnel rationnel, mais il se trouve maintenant confronté à celui d'autres acteurs.

Figure 1 Démarche traditionnelle d'aménagement



POUR LA PRISE EN COMPTE DES MULTIPLES TERRITOIRES

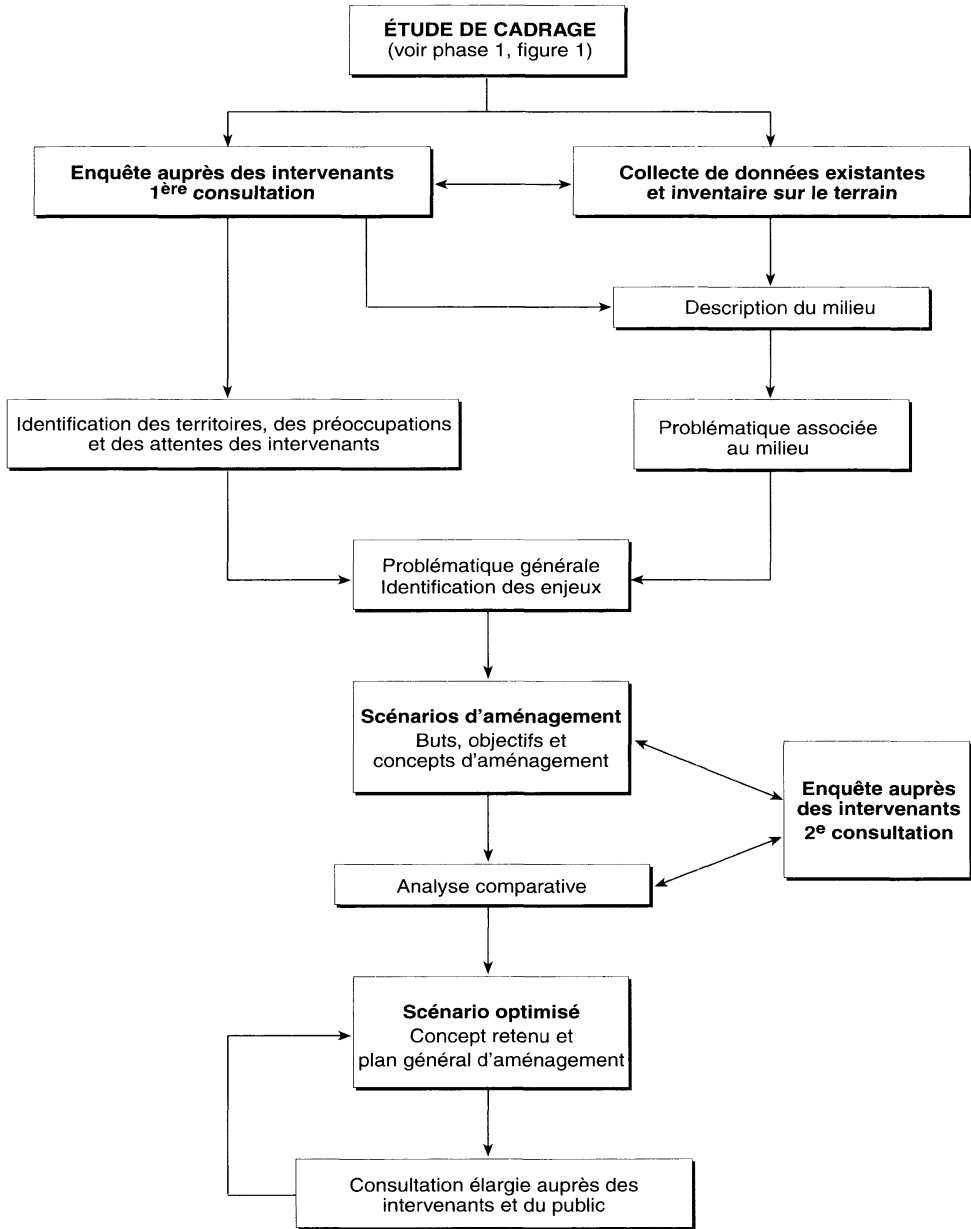
Dans le cadre du programme *Forêt habitée* mentionné précédemment, un mandat avait été confié à notre firme à la suite des résultats obtenus lors de la présentation au public du projet d'un centre de villégiature en bordure d'un plan d'eau. Au terme de plusieurs séances de consultation, le projet était paralysé et faisait face à une vive opposition. Il avait jusqu'alors été préparé suivant une démarche similaire à celle décrite au point précédent. Notre intervention a consisté à revoir la situation de la zone concernée par le projet afin de suggérer de nouvelles avenues de développement de la villégiature. Ces avenues devaient convenir aux différents intervenants du milieu tout en respectant le cadre général du projet.

Pour atteindre cet objectif, nous avons dû emprunter un cheminement particulier. Il convient de souligner que ce cheminement a d'abord été esquissé dans une première proposition de travail pour ensuite être développé et précisé au cours de l'étude (figure 2). La recherche d'information s'est appuyée sur des sources de données existantes et sur des entrevues auprès d'intervenants du milieu. L'information obtenue à partir de sources secondaires a servi à décrire les composantes et les caractéristiques du milieu. Les entrevues ont permis de recueillir des données descriptives concernant les milieux naturels et humains, mais surtout de cerner les attitudes, les attentes, les préoccupations relativement à l'espace visé et à la nature du projet.

Nous avons conduit une enquête auprès d'individus ou groupes d'individus identifiés par des personnes ressources associées au projet. Cette enquête s'est intéressée à plusieurs groupes d'intervenants: villégiateurs, résidents permanents, pourvoyeurs, chasseurs et pêcheurs. Elle a été menée à l'aide d'entrevues dirigées. Les guides d'entrevues avaient été préparés en fonction des différentes catégories d'intervenants à rencontrer. Les sujets ont été interviewés à deux reprises. La première série d'entrevues visait l'acquisition de connaissances concernant l'utilisation actuelle du milieu, la nature des relations entre les groupes sociaux, ainsi que leurs préoccupations et leurs attentes face au projet. La deuxième série de rencontres avait pour but de recueillir les commentaires des intervenants quant aux propositions d'aménagement en cours de préparation. Elle a aussi permis d'évaluer leur intérêt vis-à-vis du programme *Forêt habitée* et, incidemment, d'apprécier leur volonté de jouer un rôle dans le développement local.

Nous avons utilisé l'analyse de contenu pour traiter les informations obtenues. À partir des transcriptions d'entrevues et des documents recueillis auprès des intervenants, nous avons mené l'analyse en suivant la démarche proposée par L'Écuyer (1988). Elle nous a permis de faire ressortir des convergences dans les préoccupations énoncées par les intervenants rencontrés, relativement à des questions d'ordre général concernant le milieu d'accueil et le projet. Elle nous a aussi servi à éclairer leur rapport spécifique à l'espace. De plus, les connaissances des personnes interviewées et leurs opinions, quant aux sites à développer ou à conserver, ont été largement utilisées dans l'analyse des possibilités d'aménagement du milieu. Des inventaires ont servi à décrire les milieux physiques et naturels, parce que certains critères biophysiques demeuraient pertinents (nature des sols,

Figure 2 Nouvelle démarche d'aménagement



pentés, drainage, etc.). Toutefois, nous avons accordé la priorité aux manières de voir des gens du milieu et à leur rapport spécifique à l'espace.

Nous avons donc revu les fondements de l'approche d'aménagement pour mettre au premier plan les relations aux territoires des intervenants. Ces territoires étaient composés, pour les uns, de milieux forestiers utilisés de longue date, mais aussi et surtout de plans et de cours d'eau. L'analyse a notamment fait ressortir un lieu de convergence pour l'ensemble des intervenants. Un habitat de reproduction du poisson est apparu comme le milieu à protéger à tout prix et le fer de lance de l'opposition au projet. Pour dénouer l'impasse, l'intervention devait apporter des modifications précisément à ce lieu-clé du territoire.

En nous basant sur les informations recueillies, nous avons proposé de nouveaux scénarios d'aménagement à l'intérieur d'un cadre constitué de principes généraux tels que la gestion intégrée des ressources. Les scénarios présentés prenaient en considération les attentes et les préoccupations des promoteurs, de même que celles des intervenants du milieu. Ces préoccupations ont conditionné la formulation des propositions tant en ce qui a trait aux choix de sites à développer qu'aux formes de villégiature (commerciale, privée, etc.) retenues sur ces sites. Il s'agissait globalement de solutions de compromis acceptables par tous.

Le projet n'étant pas terminé, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions d'ensemble quant aux résultats de la démarche. Cependant, on peut d'ores et déjà souligner les difficultés à faire accepter l'intégration des différents territoires dans l'analyse. Le plus grand défi a consisté à convaincre les promoteurs, qui persistaient à considérer comme subjectifs les regards posés par les acteurs locaux. Toute la question de l'objectivité de l'aménagiste a refait surface et avec elle la réalité tangible du milieu biophysique et des dimensions économiques et financières du développement.

EN GUISE DE CONCLUSION

La postmodernité, pour reprendre le thème de ce numéro, a provoqué un processus d'innovation sociale qui valorise l'individu, la vision personnelle du monde, la responsabilisation de chacun et la tolérance vis-à-vis des autres. Dans ce contexte, la pratique aménagiste doit se détacher d'une vision venue d'en haut et de l'extérieur, que ce soit de l'autorité politique, du scientifique ou du « praticien » neutre et objectif. Elle ne peut plus imposer une façon de voir extérieure qui repose essentiellement sur des normes générales et des critères biophysiques. Elle doit plutôt aller à la rencontre des utilisateurs qui possèdent leur propre perception des choses et n'acceptent pas nécessairement l'analyse et l'avis du spécialiste; au contraire, les utilisateurs mettent souvent en doute la raison de l'aménagiste ou du promoteur. Devant différents points de vue et face aux pressions exercées par les groupes sociaux, il semble nécessaire de rechercher le compromis, la proposition la plus acceptable de part et d'autre.

La nouvelle démarche d'aménagement esquissée ici implique une révision du rôle et de la place du praticien dans le processus de planification et, par conséquent, de certaines manières de faire. Elle s'inscrit dans un vaste courant qui interroge et explore, depuis plusieurs décennies déjà, les modalités de consultation et de participation du public au processus d'aménagement; les écrits et les expériences à ce sujet sont nombreux au Québec et ailleurs¹. Aussi notre démarche se veut-elle une contribution, issue de l'expérience, en faveur de la prise en considération des territoires des différents acteurs concernés par un projet d'aménagement et ce, dès les premières phases de la planification. Elle souligne, à sa manière, la nécessité de cette prise en compte dans un contexte où les individus et les groupes sociaux, de plus en plus nombreux, se lèvent pour prendre la parole et faire valoir leur point de vue sur l'espace et son aménagement.

Le postmodernisme fournit, par ailleurs, quelques indications quant à la direction empruntée par cette nouvelle démarche d'aménagement. En se référant aux caractéristiques associées au postmodernisme architectural (Boisvert, 1995 et 1996), il est en effet possible d'identifier des similitudes d'approche. La nouvelle démarche d'aménagement proposée est de type «quasi ethnologique», ma formation d'anthropologue ayant certainement eu une influence directe sur ce choix. Elle place au premier plan la saisie des territoires à travers un travail d'enquête sur le terrain. Cependant, elle ne vise pas exclusivement la collecte d'informations auprès du public, mais également une interaction avec lui sous la forme d'échanges bilatéraux et de dialogues. Par sa recherche du dialogue, cette démarche est «participationniste» dans la mesure où elle consiste à soumettre les choix de mise en valeur aux utilisateurs du lieu concerné en vue d'une prise de décision commune. Enfin, elle redéfinit le rôle de l'aménagiste qui devient «une sorte de chef d'orchestre qui a la responsabilité de coordonner le processus [de planification], et de proposer le résultat de cette concertation» (Boisvert, 1996: 40).

Cette rapide référence au postmodernisme laisse voir de nouveaux lieux à explorer dans mon cheminement d'aménagiste. Ce qui me convainc qu'il reste matière à réflexion, de nouvelles expériences à tenter et un nouveau discours à mettre en valeur auprès des intervenants œuvrant dans le domaine de l'aménagement.

NOTE

- 1 Voir à titre d'exemple le numéro de la revue *Trames* (vol. 2, n° 2), portant sur l'aménagement à l'ère de la consultation, publié en 1988.

BIBLIOGRAPHIE

- BAREL Y. (1981) Modernité, code, territoire. *Les Annales de la recherche urbaine*, 10/11.
- BOISVERT, Y. (1995) *Le postmodernisme*. Montréal, Boréal (Coll. «Boréal Express»).
- (1996) *Le monde postmoderne; analyse du discours sur la postmodernité*. Montréal, L'Harmattan (Coll. «Logiques sociales»).
- BRUNET, R. (1990) *Le territoire dans les turbulences*. Montpellier, GIP Reclus.
- CUNHA, A. (1988) Système et territoire: valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement. *L'Espace Géographique*, 3: 181-198.
- GARIÉPY, M. et HAMEL P. (1988) Défis et paradoxes de la consultation. *Trames*, 2 (2): 4-10.
- GRAVITZ, M. (1991) *Lexique des sciences sociales*, 5^e édition. Paris, Éditions Dalloz.
- GUAY, P.-Y. (1987) *Introduction à l'urbanisme: approches théoriques, instruments et critères*. Mont-Royal, Modulo Éditeur.
- GUMUCHIAN, H. (1988) *De l'espace au territoire, représentations spatiales et aménagement*. Grenoble, UFR de géographie (Coll. «Grenoble Sciences», n° 19).
- (1991) *Représentations et aménagement du territoire*. Paris, Économica.
- L'ÉCUYER, R. (1988) L'analyse de contenu notion et étapes. In J. P. Deslauriers, *Les méthodes de la recherche qualitative*. Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 49-65.
- MARIÉ, M. (1982a) Territoire de la vie quotidienne, Avignon. *Géopoint 82*, Groupe Dupont, pp. 221-233.
- (1982b) *Un territoire sans nom*. Paris, Méridien.
- (1989) *Les terres et les mots*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- RAFFESTIN, C. (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies techniques.
- (1982) Remarques sur les notions, d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et Sociétés*, 41: 167-171.
- RONCAYOLO, M. (1990) *La ville et ses territoires*. Paris, Édition Gallimard (Coll. «Folio/essais»).
- THORNLEY, A. (1997) Theoretical Perspectives on Planning Participation. *Progress in Planning*, 7 (1): 1-57.